

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 1 juin 2021**

CP2021\_06\_44  
id. 5793

*Le 1 juin 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme JALAISE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HEBRARD (pouvoir à M. HENRYOT), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)*

*Sont absents :*

*Mme LE CORRE*

*Considérant la vacance de siège de M. MARDEGAN, Vice-Président,*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

## RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

## ANNÉE 2021

---

Par délibération du 21 avril dernier, l'Assemblée départementale a approuvé, au titre de 2021, les enveloppes financières « thématiques » d'aide aux acteurs de la politique culturelle départementale et a donné délégation à la commission permanente afin de ventiler, le cas échéant, ces enveloppes entre les différents opérateurs.

La commission d'étude culture et patrimoine s'est réunie le 23 avril 2021 et a examiné les subventions sollicitées par les acteurs culturels au titre de leur fonctionnement ou/et des événements culturels envisagés sur la saison 2021. Il convient lors de la présente commission d'examiner les répartitions proposées dans les tableaux annexes.

Ces subventions, dont le montant s'élève à 1 310 400 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 comme suit :

### Inventaire du patrimoine bâti – pôle d'équilibre territorial et rural Midi-Quercy : article 6573474 - sous-fonction 311

- Autorisation d'engagement 2021.....	60 000 €
- Engagement à la présente commission.....	60 000 €
- Reliquat.....	0 €

### Centre d'art La Cuisine - Nègrepelisse : article 6573473 - sous-fonction 311

- Autorisation d'engagement 2021.....	42 000 €
- Engagement à la présente commission.....	42 000 €
- Reliquat.....	0 €

### Association TGAC – Tarn-et-Garonne Arts et Culture (ex ADDA 82) : article 65740 - sous-fonction 311

- Autorisation d'engagement 2021.....	430 000 €
- Engagement à la présente commission.....	430 000 €
- Reliquat.....	0 €

### Fonctionnement et/ou événements culturels organisés par des associations : article 6574 - sous-fonction 311

- Autorisation d'engagement 2021.....	825 000 €
- Engagement à la présente commission.....	764 400 €
- Reliquat.....	60 600 €

Fonctionnement et/ou événements culturels organisés par des collectivités : article 65734 - sous-fonction 311

- Autorisation d'engagement 2021.....	55 000 €
- Engagement à la présente commission.....	14 000 €
- Reliquat.....	41 000 €

**DÉCISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de la 9ème commission « culture et patrimoine » réunie le 23 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de la politique de soutien aux acteurs culturels 2021, l'attribution des subventions départementales aux associations et organismes relevant de ce secteur pour un montant global de 1 310 400 € réparti comme suit :
  - inventaire du patrimoine bâti PETR Midi-Quercy ..... 60 000 €
  - centre d'art la cuisine – Nègrepelisse ..... 42 000 €
  - association Tarn-et-Garonne Arts et culture ..... 430 000 €
  - événements culturels organisées par des associations .....764 400 €
  - événements culturels organisés par des collectivités ..... 14 000 €
- Approuve les conventions de partenariat telles que ci-annexées, à conclure avec les structures concernées (subventions dont le montant est supérieur à 23 000 €) :
  - l'association « Confluences »,
  - l'association ALCOC,
  - l'association Arène Théâtre,
  - la ligue de l'enseignement, fédération de Tarn-et-Garonne,
  - l'association maison des jeunes et de la culture de Verdun-sur-Garonne,
  - l'association le Rio,
  - l'association Moissac culture vibration,

- l'association Tarn-et-Garonne Arts et Culture,
  - le pôle équilibre territorial rural du Pays Midi-Quercy,
  - le Centre d'art La Cuisine,
  - l'Espace Firmin Bouisset ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les dites conventions ;
  - Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles 6573474 (PETR Midi-Quercy), 6573473 (centre d'art La Cuisine à Nègrepelisse), 65740 (Tarn-et-Garonne arts et culture), 6574 (événements culturels organisés par des associations) et 65734 (événement culturels organisés par les collectivités) sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC